



Rajouter une personne sur un bail

Par **flo**, le **06/01/2011** à **21:36**

Bonjour, je suis actuellement seul sur mon bail, néanmoins depuis le début j'habite avec ma copine (nous sommes pacsés). Nous allons acheter une maison et la banque nous demande un justificatif des 2 dernières années, ou l'on habitait.

Avant j'habitais seul et elle chez sa mère, mais depuis le 12 septembre 2009 nous habitons ensemble. Les factures sont à mon nom, donc il n'y a aucune preuve qu'elle réside ici. Le propriétaire refuse de modifier le bail, ou rajouter son nom! a-t-il le droit? comment faire d'autre? quel argument puis-je utiliser?? merci de votre réponse

cordialement

Par **corima**, le **06/01/2011** à **22:21**

Elle a bien des justificatifs comme les impôts à votre adresse, ou tout autre document puisqu'elle devait bien recevoir son courrier chez vous. Voyez à accumuler le max de doc où son nom apparaît à votre adresse, fiche de paie... tout ce que vous trouverez

Par **mimi493**, le **06/01/2011** à **23:04**

Le bailleur n'a pas obligation de le faire.

Il suffit de mettre l'abonnement EDF au nom de votre partenaire et elle aura une preuve de domicile.

Même sans ça, il suffit que vous lui fassiez une attestation d'hébergement et qu'elle présente

une facture EDF ou autre à votre nom et c'est OK aussi. Vous seriez propriétaire du logement, il n'y aurait pas non plus de bail à son nom.

Par **flo**, le **07/01/2011** à **09:57**

bonjour, merci pour vos reponse! non les impots sont a l'adresse de chez sa mere.oui elle a bien ces fiches de payes, telephone portable,banque ici mais la banque dit que ca ne marche pas. je peux faire une attestation sur l'honneur comme quoi elle reside avec moi?? sa marcherai?

Par **mimi493**, le **07/01/2011** à **10:00**

Bien sur. Comment feriez-vous si vous étiez propriétaire ou quand on héberge un enfant majeur ?

Par contre, si vous faites ça, elle doit faire tous ses changements de domicile, notamment pour les impots

La banque dit que ça ne marche pas pour quoi ?

Par **flo**, le **07/01/2011** à **10:24**

la banque m'a dit que l'attestation sur l'honneur marche que pour les parents, et non pour moi. Sa ne passera pas pour avoir mon pret a taux 0%. Je vais faire le forcing avec mon proprio, il y a juste a rajouter un nom au stilo sur le bail!!! en + elle a toujours habiter avec moi!!! le pire c'est que on lou a la tante de ma copine et c'est elle qui dit non!! merci la famille